

PROCES-VERBAL
de la séance du Conseil d'Administration
du jeudi 8 février 2024

Président : M. Christophe GRANDGIRARD, Proviseur.

Secrétaire :

Membres présents en début de séance : 19

Quorum : 16

QUESTIONS TRAITÉES	Décisions Vœux Avis Information	Page	Observations
I - Approbation du PV du CA du 28 novembre 2024	D		
II - Préparation de rentrée 2024	D		
III - Questions financières	D		
IV - Conventions signées depuis le dernier CA	I		
V - Questions diverses	I		

A Vesoul, le 09 février 2024

Le Président et chef d'établissement,


C GRANDGIRARD

La secrétaire,

D PATTON


**PROCES-VERBAL de la séance du Conseil d'Administration
du Jeudi 08 février 2024**

Le quorum étant atteint M. le Proviseur ouvre la séance du Conseil d'Administration à 17h45 et Mme PATTON, accepte d'exercer la tâche de secrétaire de séance avec l'accord des membres du Conseil d'Administration.

Membres titulaires présents : Mmes BOUCARD, JARNIGON, COE, LELANN, HACQUARD, BROUDY, WOJTCZAK, PATTON, JANNOT
MM. GRANDGIRARD, GAVOILLE, LEDUC, MARIOT JP, BACQUET, DEMORTIER, CROIZIER, COMBEAU, HASSENNE BEN HASSINE.

Membres titulaires représentés : M BREMER donne procuration à M GUEDAT
M DUBOIS donne procuration à M MASSACRY
Mme CLERC donne procuration à M VIAUX
M CHEVIRON donne procuration à Mme PRINCET

Membres excusés : Mme BERNARDIN, TANKERE, SIBILLE
MM. THOMASSIN, NIEPCERON, MARTIN, DUBOIS.

Le nombre de membres titulaires présents est de 19 , le quorum étant atteint, M. le Proviseur ouvre la séance.

Avant toutes choses, M le Proviseur informe le CA d'un courrier reçu le 31 janvier au sujet des représentants de la région au CA.

Le Tribunal Administratif de Besançon a annulé la délibération du CRBFC concernant la désignation des membres du CA dans les lycées.

De nouvelles désignations ont été faites en commission permanente le 19 janvier, et les membres initialement désignés ont été reconduits. Aucun changement nous concernant donc.

Concernant la nomination de la seconde personne qualifiée, nous n'avons toujours pas de retour des services académiques. Une relance a été faite.

1 - Approbation du procès-verbal du précédent Conseil d'Administration :

Vote du PV du 28 novembre 2024 :	Abstention :	0
	Contre :	0
	Pour :	19

Annexe 1 : PV CA du 28 novembre 2024

2 – Préparation de rentrée 2024 :

M le Proviseur prie le CA de bien vouloir excuser l'arrivée tardive des documents concernant cette préparation de rentrée. Il en rappelle le contexte :

La réforme des lycées professionnels (Il ajoute qu'il convient de noter que nous ne parlons plus de réforme de la voie professionnelle, mais bien des lycées professionnels) engagée en mai 2023 a pris une ampleur conséquente en cette fin d'année civile 2023, avec un nombre de données attendues qui a nourri une grande inquiétude dans les rangs des établissements concernés, mais aussi jusqu'au niveau départemental, voire académique, qui n'avait aucune information sur la forme qu'elle allait prendre.

Les établissements scolaires ont été destinataires encore plus tardivement cette année que les années précédentes, des données nécessaires à cette préparation de rentrée.

Et il a fait le choix de travailler jusqu'à la dernière minute sur ce qui va être présenté afin que ce soit le

plus significatif possible et il a encore reçu ce jour plusieurs équipes pour travailler aux derniers ajustements.

Pour être complet, quand nous avons reçu ces informations, dont les dernières sont arrivées le 25 janvier, nous avons comme date limite de finalisation le 9 février, date depuis repoussée au 12 février. Pour autant, les équipes ont été destinataires en temps réel de l'évolution de nos réflexions et des propositions qu'il pouvait être amené à produire.

Il précise enfin, que la préparation qui va être présentée ici n'est valable qu'aujourd'hui. Que les lignes vont encore bouger en juin et en août, et que le CA n'a pas à voter la répartition préparée avec les équipes.

Seules doivent être votées les conséquences sur les postes, en création, suppression, ou gel.

Les données :

La structure reste identique pour la rentrée 2024.

La Dotation Horaire Globale a été augmentée de 4h30.

Arrivée de Mme COE, MM LEDUC et MASSACRY. Le nombre de votants passe à 22.

Les éléments de modification pris en compte pour cette préparation de rentrée :

- Les groupes à effectifs réduits en 2^{nde} pro en savoirs fondamentaux : suggérés à hauteur d'une heure par semaine par les corps d'inspections, ils sont proposés pour 2 en lettres histoire et 1,5 en maths sciences.
- Le volume de co-intervention est supprimé en Tale. Leur organisation sera revue en 2^{nde} et 1^{ère} pour qu'il n'y ait plus de taux d'encadrement ridicule dans notre établissement. Durant 3 ans, il a été répété que c'était du gâchis en volume horaire, d'une inutilité déconcertante pédagogiquement, et générateur de blocage considérable dans les emplois du temps. Aussi, ce point sera largement réenvisagé en MHR et en MAMCVB.
- Des dédoublements ont été ajoutés en MCVA et MRC, classes les plus conséquentes de l'établissement et dont les enseignements professionnels étaient les moins dédoublés.
- Projet : le CDO disparaît au bénéfice du projet, dont l'interdisciplinarité n'est plus d'actualité. Le volume horaire est également baissé, il passe à 1,5h en 1^{ère} et 1h en Tale.
- L'EPS passe de 2,5h à 3h en Tale.
- L'accompagnement personnalisé devient le soutien au parcours. Le proviseur a proposé au conseil pédagogique, qui n'a pas levé d'objection, et donc à vous ce soir, l'organisation suivante : Partage de l'heure de soutien au parcours en 2^{nde} entre maths/sciences et lettres/histoire, avec une logique de continuum dans la consolidation des savoirs fondamentaux. Pour le niveau 1^{ère}, volume d'1h et 1,5h en Tale, il est proposé, que ce temps soit partagé entre l'enseignement professionnel et le professeur principal. La réforme du lycée pro suggère qu'un travail soit largement anticipé avec les élèves autour de la construction de leur parcours, que ce soit la poursuite d'études ou l'engagement vers l'embauche. Aussi, ce partage semble judicieux. La provision en heures a donc été faite en ce sens, même si aujourd'hui la liste des PP de l'an prochain n'étant pas encore envisagée, nous ne partons que sur des suppositions.
- A ce jour, il n'a pas été envisagé d'organiser cette préparation de rentrée en collaboration étroite avec le PACTE, possibilité qui nous faisait craindre une perte sur la dotation. Pour autant, il est à noter que dans cette répartition, 25h sont provisionnées pour des sujets pouvant relever du PACTE. Et si ces heures sont aujourd'hui allouées en HSA, elles pourraient aussi revenir aux enseignements fondamentaux, par du dédoublement, et pourquoi pas, engager la création de poste. Mais ce n'est pas un sujet ce soir.

Question de Mme PRINCET : Est-ce que le projet est fléché enseignement professionnel ?

M le Proviseur répond que oui. Contrairement au CDO qui aurait dû être organisé autour d'une réflexion pluridisciplinaire, le projet est exclusivement à destination des enseignements professionnels.

Une fois ce contexte posé, il est proposé dans les disciplines suivantes :

- Lettres allemand : BMP de 10,5h.
- Lettres Espagnol : BMP de 10,5h.
- Lettres histoire géographie : 2 postes libres, départ à la retraite de M DEMORTIER, dont nous espérons qu'il sera suppléé dès le 1^{er} septembre, et celui de Mme GARNIER, partie sur

d'autres missions. La tension horaire dans l'équipe, due au fait que depuis des années, il n'était pas possible d'y faire des HSA, ainsi que l'incertitude sur la structure dans les années à venir, nous invite à la prudence. Il est proposé qu'un poste passe au mouvement, et que le second soit gelé et compensé à minima par un BMP de 8h. Une remarque sur cette discipline particulière : Les lettres qui peuvent être faites par les enseignants de lettres-histoire, mais aussi par ceux que nous avons évoqué précédemment, lettres-allemand, espagnol, anglais. Nous avons 2 BMP inconfortables en allemand et espagnol.... Pourquoi ne pas envisager de faire un jour un poste complet dans l'une de ces disciplines ??? L'anglais n'étant pas concerné pour le moment.

M DEMORTIER fait remarquer que sur un cursus classique d'élève, le volume global à la rentrée prochaine gagnera 50h en lettres-histoire.

- Commerce vente : 3 postes passés au mouvement l'an dernier, l'un en poste spécifique en accueil, qui nous donne pleinement satisfaction avec la réalisation de missions nombreuses et de qualité, et nous donne bon espoir pour l'avenir de cette filière. Le Proviseur en profite pour remercier pleinement M MARIOT JP. L'un des 2 autres postes a été pourvu mais le professeur l'a refusé, et l'autre n'a pas été pourvu. A ce jour, il me semble impératif de remettre l'un de ces postes au mouvement, et de geler l'autre, en phase d'attente, mais aussi avec l'idée de conserver l'enseignante contractuelle en poste qui donne pleinement satisfaction.

M DEMORTIER interroge la préparation de rentrée sur ce point. La question est posée sur le BMP 18h, qui bloque le mouvement pour des personnels entrant dans l'académie. Le choix du BMP 18h doit vraiment être réfléchi.

- HSC : un poste passé au mouvement l'an dernier, mais qui n'a pas été pourvu. La certitude quand au choix fait n'est pas totale, mais l'équipe souhaite que le poste passe au mouvement.
- EPS : là aussi une grande incertitude nous avait amené, sous l'insistance du chef d'établissement, à geler le poste l'an dernier. La balance étant plutôt du côté de la suppression. Aujourd'hui, avec la hausse du volume horaire en terminale, et afin de conserver le 3^{ème} forfait UNSS, nous proposons que le poste passe au mouvement, mais avec un complément de service donné de 6h. Il souligne que l'argument de l'équipe d'EPS qui annonçait le partage avec le collège de Scey sur Saone est caduc, il n'y aura pas d'heure dans cet établissement.
- Arts appliqués : Mme PECCOLO a formulé une demande de temps partiel à hauteur de 15h. Afin de nous coller sur un potentiel jumelage avec le lycée Belin, il est proposé que le BMP actuel soit poussé à 15h également.
- Gestion Administration : Le poste libéré par le départ à la retraite de Mme BEAUFILS, est proposé au mouvement. Le BMP de 6h est potentiellement maintenu. L'équipe n'absorbe en général que très peu d'HSA et il paraît difficile de faire autrement. Là aussi, la décision n'est pas définitive et la ligne pourra changer en fin d'année.
- En STMS : maintien du BMP partagé avec le lycée Lumière de LLB, à hauteur de 50% soit 9h.

M DEMORTIER fait remarquer que l'équipe de BSE absorbe de nombreuses heures supplémentaires.

M le Proviseur répond que l'équilibre dans cette discipline est fait avec l'équipe de STMS et le poste partagé avec le lycée Lumière.

M le Proviseur, propose de revenir sur la question du BMP18h en commerce vente avant de voter la préparation de rentrée.

M DEMORTIER demande une interruption de séance pour échanger avec le collège des professeurs sur cette question.

Une interruption de séance est accordée de 19h à 19h10.

Au retour des enseignants, il est annoncé que le choix est fait de respecter la proposition faite par l'équipe de commerce et l'équipe de direction, et maintenir ce BMP. Sans modification de structure pour la rentrée 2025, il sera demandé à ce que le poste passe au mouvement pour la rentrée prochaine.

Vote de la préparation de rentrée :	Abstention :	0
	Contre :	0
	Pour :	22

3 – Questions financières :

M. le Proviseur donne la parole à M GAVOILLE pour les questions financières.

M GAVOILLE demande l'autorisation d'une ouverture de crédits pour rembourser les frais liés au PFMP, professeurs et élèves.

Vote de l'ouverture de crédits :	Abstention :	0
	Contre :	0
	Pour :	22

M GAVOILLE informe le CA que les mobilités ERASMUS 2024 nécessitent le versement d'une partie de la bourse aux élèves. 3 sont concernés par le Luxembourg et 2 par Chypre.

M GRANDGIRARD rappelle que le lycée est dépositaire des bourses pour les élèves, et qu'en fonction des conditions d'accueil dans les entreprises, des pays de destinations et de leurs couts de vie sur place, une mutualisation du montant global ainsi alloué est organisée.

Il est proposé de verser 500 € par élève pour le Luxembourg, et 300€ par élève pour Chypre.

Vote de la bourse ERASMUS :	Abstention :	0
	Contre :	0
	Pour :	22

4 – Conventions signées depuis le dernier CA :

Il avait été évoqué avec vous lors d'un précédent CA la demande de la région de signature d'une convention d'objectifs et de moyens.

La demande devient maintenant express, et comme elle n'est d'aucune conséquence pour le fonctionnement de l'établissement, qui n'envisage pas d'ouvrir ses portes à d'autres fonctions que les siennes dans les mois à venir, elle sera validée.

M DEMORTIER souligne toutefois la crainte récurrente de voir les adjoints gestionnaires versés aux effectifs des régions.

M GAVOILLE répond que si ce n'est pas l'objet ici, dans tous les cas son quotidien est fait d'échanges avec cette collectivité, bien plus nombreux que ceux qu'il pourrait avoir avec les services de l'état.

Renouvellement de la convention de fonctionnement avec le CFA académique.

Convention avec l'IRFSS pour les services sanitaires (Institut Régional de Formation Sanitaire et Social)

Convention avec l'IME dans le cadre des actions menées dans le sport partagé.

Convention avec l'INSPE pour l'accueil d'un stagiaire M2 en commerce vente avec Mme ZIEGLER à partir de mars.

8 – Questions diverses :

M DEMORTIER regrette que les membres du CA n'aient pas été invités à la visite de la vice-présidente de région et de la délégation venue dans l'établissement le 22 janvier.

Le Proviseur répond que la visite n'avait pas d'ambition à l'échelle de l'établissement. Cette journée réunissait les agents région du département dans le cadre des vœux de nouvel an. La délégation de 3 personnes est venue en fin de matinée pour une visite découverte de l'établissement.

Le règlement intérieur 2024-2025 sera proposé au vote du CA du compte financier de mars-avril. Les CPE ont déjà largement travaillé à sa relecture, les membres du CA qui souhaiteraient y consacrer également quelques minutes sont invités à se rapprocher de Mmes BERGELIN ou LUZET.

Le CA est informé que Mme OTMANE, référente égalité filles garçons, a déposé en début de semaine une demande de labellisation de niveau 1.

Mme BOUCARD informe le CA que 3 projets ont été déposés au titre de Notre Ecole Faisons La Ensemble :

- Un projet fresque UPE2A, vivre ensemble qui sera réalisé au cours de l'année 2024-2025. Projet déjà validé, qui a obtenu un financement de près de 6000€.
- L'aménagement d'une classe flexible afin d'y réaliser des cours dans des conditions différentes.
- Aménagement d'espace de vie au lycée.

M GAVOILLE informe le CA que l'équipe des agents du lycée est en souffrance face à de très nombreuses absences et notamment celles de la cheffe de cuisine et de son second. La région, toujours réactive sur le sujet est en cours de traitement des demandes de suppléances.

Mme WOJTCZAK précise également que le mal être dans l'équipe trouve également sa cause dans l'attitude des plus désagréables de l'un de ses membres.

M GAVOILLE répond que la question est en cours de traitement, mais que sans témoignage réel sur des situations précises, il nous est difficile d'en référer à la région.

Mme PRINCET souhaite interroger les représentants des collectivités locales, mairie et communauté d'agglomération, sur la possibilité de pouvoir utiliser les VBus, de manière exceptionnelle, pour des déplacements pédagogiques en ville.

Ces représentants étant absents, la question leur est ici adressée, en espérant de leur part une prise de position en retour et à minima pour le prochain CA.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 40.